



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
BRELIDY SEANCE 02 SEPTEMBRE 2015**

L'an deux mil quinze à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre

Marie GAREL, Maire.

**Date de la convocation** : 26 août 2015

**Etaient présents** : M. Pierre Marie GAREL, M. Henri PATIN, M. Pierre PEUCH, M. Nicolas BILLIOU, M. Richard MOREL, Mme Linda WATSON, M. Guy PHILIPPE, Mme Eléonore SERVIN.

**Absent** : Mme Liliane CHEVERT  
M. Yoann BROUDIC procuration à Monsieur Nicolas BILLIOU

---

Le quorum étant atteint, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il échet de désigner un secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Mme Eléonore SERVIN propose sa candidature,

A l'unanimité, Mme Eléonore SERVIN est nommé par le conseil secrétaire de séance.

---

**Ordre du jour** :

- 1) Participation aux charges scolaires ;
- 2) Rapport annuel 2014 sur le prix et la gestion du service public d'élimination et de valorisation des déchets de la communauté de communes ;
- 3) Rapport annuel 2014 du SMITRED Ouest d'Armor ;
- 4) Aménagement du bourg 3<sup>ème</sup> tranche : résultat d'ouverture des plis ;
- 5) Amendes de police
- 6) Subvention bande de roulement
- 7) Demande de financement contrat de partenariat 2014-2020 et programme LEADER 2014-2020.

---

**Objet** : Compte rendu des délibérations du Conseil Municipal du 05 juin 2015.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée les comptes rendus des délibérations de la séance du Conseil Municipal du 05 juin 2015 dont une ampliation a été adressée à chaque conseiller municipal.

A l'unanimité, approuve le compte rendu des délibérations de la séance du 05 juin 2015.

---

**1-09/2015 – Participation aux charges scolaires.**

Décret n°86-425 du 12 mars 1986.  
Circulaire n°89-273 du 25 août 1989

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une demande de participation aux charges scolaires :

Ecole de Ploëzal : 1 MS – 1 GS – 1 CP : 513,00 € par enfant soit 1 539,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

**AUTORISE** le règlement des participations aux charges scolaires susmentionnées soit un total de dépenses de 1 539,00 €.

**2-09/2015 – Rapport annuel 2014 sur le prix et la gestion du service public d'élimination et de valorisation des déchets de la communauté de communes.**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport annuel 2014 sur le prix et la gestion du service public d'élimination et de valorisation des déchets de la communauté de communes. Celui-ci a été validé par le conseil communautaire le 15 juin 2015

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents :

**VALIDE** le rapport annuel 2014 sur le prix et la gestion du service public d'élimination et de valorisation des déchets de la communauté de communes.

**3-09/2015 – Rapport annuel 2014 du SMITRED Ouest d'Armor.**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport annuel 2014 du SMITRED Ouest d'ARMOR.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents :

**VALIDE** le rapport annuel 2014 du SMITRED Ouest d'Armor

**4-09/2015 – Aménagement du Bourg, 3<sup>ème</sup> tranche : résultats d’ouverture des plis.**

Monsieur le Maire présente à l’assemblée les résultats d’ouverture des plis pour la troisième tranche d’aménagement du bourg :

La commission d’ouverture des plis s’est réunie le 29 juillet 2015 en mairie sous la présidence de Monsieur Pierre Marie Garel, Maire de Bréliby.

Membres présents :

M. Pierre Marie GAREL, Maire - M. Henri PATIN, 1<sup>ER</sup> Adjoint au Maire - M. Pierre PEUCH, 2<sup>ème</sup> Adjoint - M. Luc PAGE, Cabinet ING Concept - M. Sébastien LESCOP , Atelier Prim’Vert - M. Nicolas GUEGAN, secrétaire de mairie.

Critère de jugement des offres fixées par le Règlement de consultation

Prix des prestations 40 %

Valeurs techniques 60 % (mémoire technique 20 % ; délais 10 % ; qualifications de l’entreprises 10 % ; moyens humains et techniques mis en œuvre pour le chantier 10 % ; capacité financière de l’entreprise 10 %).

Après avoir entendu l’exposé présenté par Monsieur le Maire concernant les résultats de la séance d’ouverture des plis, d’analyse des offres et d’attribution par la commission d’ouverture des plis concernant les travaux d’aménagement du bourg, 3<sup>ème</sup> tranche,

Le conseil municipal, après délibération, à l’unanimité des membres présents, ATTRIBUE les marchés de travaux ci-dessous :

Lot 1 : Voirie, réseau d’eaux pluviales, signalisation.

<b>Sté EUROVIA</b>	<b>H.T.</b>	<b>T.T.C.</b>
Tranche ferme	118 437.00 €	142 124.40 €
Tranche conditionnelle 1	73 637.05 €	88 364.46 €
Tranche conditionnelle 2	42 811.60 €	51 373.92 €
<b>TOTAL</b>	<b>234 885.65 €</b>	<b>281 862.78 €</b>

Lot 2 : Aménagement paysager

<b>Paysage et Pépinière du Guillord</b>	<b>H.T.</b>	<b>T.T.C.</b>
Tranche ferme	33 710.98 €	40 453.18 €
Tranche conditionnelle 1	17 266.94 €	20 720.33 €
Tranche conditionnelle 2	20 021.08 €	24 025.30 €
<b>TOTAL</b>	<b>70 999.00 €</b>	<b>85 198.80 €</b>

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et signer tous les documents nécessaires (marchés, ordre de service etc.....) à la mise en œuvre de cette décision.

**5-09/2015 – Amendes de police.**

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée qu'il souhaite solliciter le Conseil Départemental des Côtes-d'Armor, au titre des amendes de police, pour participer au financement de la troisième tranche d'aménagement du bourg.

En effet, les amendes de police participent au financement des projets prenant en compte la sécurité des usagers, thématique centrale du « schéma d'aménagement global de Bréhidly » dans lequel est inscrite la troisième tranche d'aménagement du bourg.

Il explique qu'il prépare un dossier à cet effet et qu'une délibération du Conseil Municipal est nécessaire pour le finaliser.

Coût du projet, lot 1 : Voirie, réseau d'eaux pluviales, signalisation : **234 885.65 € H.T.**

Plan de financement prévisionnel, recettes :

	Montant	Taux
- Contrat de territoire sollicité	35 233.00 €	15,00 %
- Amendes de police sollicitées	6 000.00 €	2,55 %
- Subvention D.E.T.R.	70 466,00 €	30,00 %
- Autofinancement (fonds propres et emprunt)	123 186.65 €	52,45 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Général des Côtes-d'Armor, au titre des amendes de police, pour participer au financement de la troisième tranche d'aménagement du bourg.

#### **6-09/2015 – Subvention bande de roulement.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande effectuée auprès du Conseil Départemental des Côtes d'Armor pour la prise en charge de la bande de roulement de l'aménagement du bourg, 3<sup>ème</sup> tranche situé sur la RD15b. Après consultation des services du département il convient de mettre en place une convention de travaux sur mandat ainsi qu'une convention d'occupation du domaine public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Prend Acte** de ces conventions de travaux sur mandat et occupation du domaine public entre le Département des Côtes d'Armor et la commune de Bréhidly,
- **Autorise Monsieur** le Maire à compléter et à signer ces conventions.

#### **7-09/2015 – Demande de financement contrat de partenariat 2014-2020 et programme LEADER 2014-2020.**

Monsieur Henri PATIN présente le Contrat de partenariat « Europe – Région Bretagne – Pays de Guingamp – Pays du Trégor-Goëlo 2014-2020 ».

Celui-ci est notamment construit autour de grandes priorités pour le pays de Guingamp :

- Favoriser l'accessibilité et l'attractivité économique du pays de Guingamp, pour un territoire durable.
- Une identité au service du développement rural et maritime
- Promouvoir l'attractivité résidentielle du territoire.

Des fiches actions définissant les projets subventionnables accompagnent chacune de ces priorités.

**Bréliby peut candidater :**

<b>Fiche action n° 1</b>	<b>Bâtir et rénover différemment</b>
<b>Orientation stratégique de rattachement</b>	Priorités de développement n°2 : Une identité au service du développement rural et maritime Priorités de développement n°3 : Promouvoir l'attractivité résidentielle du territoire
<b>Objectif opérationnel de rattachement</b>	Construire le cadre de vie des nouvelles générations

<b>Fiche action n° 2</b>	<b>Créer un nouvel urbanisme durable et inventer les paysages de demain</b>
<b>Orientation stratégique de rattachement</b>	Priorités de développement n°3 : Promouvoir l'attractivité résidentielle du territoire
<b>Objectif opérationnel de rattachement</b>	Construire le cadre de vie des nouvelles générations

Il existe dans le bourg de Bréliby, au niveau de Croas Navalen, une friche industrielle. Celle-ci avait déjà intéressé la municipalité en 2005-2006 pour une éventuelle acquisition. L'absence d'un véritable projet sur ce terrain n'a pas permis l'achat de la parcelle.

Aujourd'hui, ce terrain est mis en vente sur Internet. Il s'agit d'une opportunité pour la municipalité qui pourrait ainsi éradiquer la friche qui ternit l'image de Bréliby.

Dès le mois de février, Monsieur Henri PATIN a déposé auprès du Conseil Régional de Bretagne une manifestation d'intérêt en précisant que le terrain pourrait servir à la construction de logements pour accueillir des familles, des personnes âgées ou en situation de handicap.

Un projet de construction de sept pavillons a été proposé par un bailleur social qui a jugé le site de très bonne qualité.

**Présentation résumée du projet**

- **Réhabiliter une friche industrielle située à l'entrée du bourg.**
  - La commune dûment mandatée par le conseil municipal fera l'acquisition de la parcelle et des bâtiments (décembre 2015).

- L'acquisition étant faite, une entreprise sera mandatée pour démolir le bâti, évacuer les pierres et gravats et remettre un terrain nu prêt à être investi pour la construction de pavillons (février 2016).
- Transfert de la parcelle sous la forme d'un bail emphytéotique à un bailleur social qui sera chargé de construire « écoconstruction » des pavillons (second semestre 2016) à loyer modéré à destination des familles ou de personnes à mobilité réduite (livraison en 2017).

➤ **Bénéfice de l'opération :**

- Gain d'image pour Bréliby par l'éradication de la friche.
- La municipalité sera attentive au projet du bailleur social en termes d'intégration des nouveaux pavillons dans un environnement où le bâti ancien coexiste harmonieusement avec des maisons contemporaines à l'entrée du bourg.
- Le projet est créateur de valeur ajoutée pour le territoire (éradication d'une friche industrielle) et pour la population communale (et au-delà) qui y trouve une offre de logements modernes à loyer modéré et charges contrôlées.
- Le taux d'occupation des pavillons, un an après la livraison, ainsi que la typologie des nouveaux locataires viendra témoigner de la pertinence du programme.
- L'intégration des nouveaux habitants à la vie sociale et associative sera encouragée et mesurée.
- Le projet peut être qualifié d'efficient car pour un investissement modeste d'argent public servant à l'acquisition et à la remise en état de la friche la valeur ajoutée est très grande pour le territoire et la population, bien au-delà du seul intérêt de la commune de Bréliby.
- Le bailleur social qui prendra en charge la phase 2 : Possibilité de construction de 7 logements, a les compétences et l'expérience nécessaires pour optimiser les étapes de l'écoconception et gérer au plus près des intérêts de la collectivité et des usagers tout ce qui se rapporte au fonctionnement et à la maintenance.
- Le projet amène un gain de bien-être collectif pour les brélibidiens (amélioration du paysage) et pour les locataires des logements (confort, accès facilité aux services, coût modéré).

**Vu** le plan de financement de l'opération présenté ci-dessous,

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant en euros H.T	Origine	Montant en euros	%
Dépenses éligibles		Contributions publiques		
Acquisition bâtiments et terrain ; frais de notaire et bornage	40 000,00 €	Europe - FEADER LEADER	24 800,00 €	40,00 %
Démolition et remise en état	22 000,00 €	Etat		
		Région Bretagne - Contrat Région Pays Département des Côtes d'Armor	24 800,00 €	40,00 %
		Structures intercommunales		
		Communes		
		Autres aides publiques (A préciser)		
		Autofinancement public commune	12 400,00 €	20,00 %
		<u>Total public (1)</u>	62 000,00 €	100,00%
Assiette éligible (1)				
		Contributions autres que publiques		
Investissements non éligibles (2)		Autofinancement (2) privé		0.00%
		Autres fonds privés (3)		
		Recettes générées par l'opération (4)		
<b>Total dépenses (1)</b>	<b>62 000,00 €</b>	<b>Total recettes (1+2+3+4)</b>	<b>62 000,00 €</b>	<b>100.00%</b>

**Entendu** le rapport monsieur Henri PATIN

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :**

- Valide le projet, le plan de financement et le calendrier de l'opération présentée ci-dessus
- Demande à bénéficier des aides au titre du Contrat de partenariat Région Pays 2014-2020 – fonds régionaux, du Programme LEADER 2014-2020.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire, y compris à produire un nouveau plan de financement, la Commune de Bréliby s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution des fonds régionaux et européens.

Monsieur le Maire profite de la séance de conseil municipal pour remercier Mme Linda WATSON qui a animé tout l'été les tables de conversation franco-anglaise.

Celles-ci ont rencontré, comme chaque année, un grand succès. En effet, il y avait entre 24 et 30 personnes présentes chaque après-midi.

Madame Watson annonce qu'elle va proposer deux séances par semaine l'été. Une séance pour les adultes et une séance pour les adolescents.

Madame Linda WATSON informe également de son envie de proposer une table de conversation ponctuellement, un après-midi par mois, pendant l'année.

Monsieur le Maire remercie également les Artistes de Brélidy qui ont exposé pendant l'été à l'office du tourisme de Pontrieux communauté, Monsieur Henri PATIN pour la préparation de cette manifestation et Monsieur Pierre PEUCH pour le vin d'honneur offert lors du vernissage.

*Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits*

**Les membres du Conseil Municipal :**

<u>M. Pierre Marie GAREL,</u>	<u>M. Henri PATIN,</u>
<u>M. Pierre PEUCH,</u>	<u>M. Nicolas BILLIOU,</u>
<u>M. Richard MOREL,</u>	<u>M. Yoann BROUDIC,</u> Absent, procuration à M. Billiou
<u>Mme Linda WATSON,</u>	<u>Mme Liliane CHEVERT,</u> Absente
<u>M. Guy PHILIPPE,</u>	<u>Mme Eléonore SERVIN,</u>